



**SNUipp-FSU
Guyane**

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 9 mai 2017

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : Questions diverses pour la CAPD du 11 mai 2017

Monsieur le Recteur,

Veuillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPD du 11 mai 2017.

1. Questions restées sans suite aux CAPD du 24 novembre 2016, 25 janvier et 2 février 2017 :

- **Indemnités de déplacements des stagiaires:** Les PES qui sont contraints à des déplacements pour se rendre sur le lieu de leur formation doivent avoir le choix de percevoir l'ISSR ou l'IFF. Pourquoi l'administration refuse-t-elle d'appliquer la réglementation ? Pourquoi les collègues ne parviennent-ils pas à disposer de ce droit ?
- **Retraits sur salaire :** L'administration a l'obligation d'informer les collègues par courrier avant tout retrait sur salaire. De plus, un maximum d'un tiers du salaire peut être retiré sur un même mois. Comment se fait-il que des prélèvements de 50% voire 100% du salaire continuent à être prélevés sans informer les collègues (c'est encore le cas en avril) ?
- **Versement d'une avance :** Lorsque les retraits sur salaire sont effectués à tort, les collègues peuvent demander une avance d'un montant équivalent aux sommes retirées. Pourquoi le rectorat de Guyane n'applique-t-il pas ce principe ?
- **Indemnités REP+ pour les remplaçants :** malgré nos multiples relances les remplaçants, y compris les TDEP, continuent à être lésés quant au versement de leur indemnité REP+ (déduite injustement les week-ends, vacances et jours de travail dans leur école de rattachement). Tous ces collègues devront-ils passer par des recours au T. A ?
- **Régularisation des AGS :** pourquoi les AGS de nos collègues anciennement contractuels ne sont-elles toujours pas mises en conformité ?
- **NBI en ULIS :** la situation des collègues qui assurent le remplacement des PE en formation a-t-elle été clarifiée quant au versement de la NBI ?
- **Jury académique :** Lors de la CAPD du 24 novembre, l'IEN A estimait que les PES susceptibles de devoir recommencer une année en tant que stagiaire devaient être détectés et prévenus dès janvier : où en est-on ?

2. Mouvement intra : à quel moment auront lieu les entretiens pour les postes à profil REP+ ? L'ensemble des collègues recevront-ils une réponse ?

3. Cahier des postes : Pour quelles raisons ce document nous a-t-il été envoyé si tard alors que le CTA s'est réuni avant le début du conflit social ? Pourquoi maintient-on l'ouverture de 2 postes sur



Providence alors que subsiste un problème d'évacuation des eaux ? Pourquoi des postes disparaissent-ils dans l'ouest ? Comment gérer le mouvement intra alors que la carte scolaire de Cayenne n'a pas été votée et qu'une nouvelle école est annoncée à Macouria ainsi que des changements à Matoury ?

4. **Circulaire du mouvement intra** : Suite aux groupes de travail des 17 et 24 novembre 2016, le travail sur la circulaire du mouvement n'a jamais été terminé. Pourquoi l'administration a-t-elle fait le choix de laisser cela en suspens et de ne pas répondre aux demandes envoyées par le SNUipp-FSU Guyane (corrections proposées) ?
5. **Séparation de conjoint** : Pourquoi refuser d'augmenter le nombre de points enfants pour les familles séparées (demande du SNUipp-FSU, acceptée par le précédent DAASEN avant son départ) ?
6. **Vœux liés** : Leur mode de fonctionnement pourrait-il être précisé ?
7. **Habilitations LCR** : quand sont organisés les entretiens ? Comment les collègues ont-ils été informés ? Pourquoi les lauréats du CRPE LCR sont-ils convoqués à ces entretiens alors qu'ils sont habilités d'office ? Quand disposerons-nous de la liste des collègues habilités ?
8. **Formation initiale** : L'ESPé de l'ouest continuera-t-elle à former des stagiaires ? Combien ? Des moyens conséquents sont-ils mis en œuvre pour que la formation soit équitable entre Cayenne et St Laurent ?
9. **Formation continue** : Pourquoi la CAPD ne se réunit-elle pas pour traiter les demandes de stages ? Pourquoi les collègues inscrits ne reçoivent-ils aucune information lorsque le stage qu'ils sollicitent est annulé ? Pourquoi autant d'annulations ?
10. **ASH** : Quand la formation CAPPEI sera-t-elle mise en conformité avec le BO et présentée aux collègues ? Où et quand auront lieu les journées d'informations ? Si des entretiens de sélection sont prévus, quand et comment seront-ils organisés ?
11. **Tutorat CAPPEI** : Pourquoi les collègues titulaires d'un CAPA-H ou CAPSAIS n'ont-ils pas reçu d'information concernant les missions de tutorat prévues par le BO du 14 février 2017 ? Quand et comment comptez-vous sélectionner des tuteurs pour les futurs stagiaires ?
12. **Psychologues** : Il ne reste que 10 jours pour lister les PE sur postes de psychologues éligibles au droit d'option, les informer sur leurs droits, recueillir leur réponse, informer la CAPD et envoyer la liste au ministère. Comment comptez-vous y parvenir dans les délais impartis ?
13. **Diffusion des informations** : Pourquoi la DEC ne transmet-elle pas à l'ensemble des personnels les dates d'inscriptions aux examens CAPA-SH (CAPPEI) et aux certifications FLE ?
14. **Résultats des examens** : Pourquoi les collègues ayant passé un examen (CAPA-SH, CAFIPEMF) doivent-ils attendre très longtemps avant de recevoir leurs résultats ?
15. **Transmission des fiches de paie** : De très nombreux collègues continuent de recevoir leurs fiches de paies avec des retards de 4 à 6 mois. Quand un envoi numérique sera-t-il effectif ?
16. **Directives des IEN** : Suite au mouvement social, certains IEN ont transmis des circulaires demandant aux enseignants de rattraper des heures sur du temps d'APC voire hors temps



SNUipp – FSU Guyane



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC
Fédération Syndicale Unitaire de Guyane

Une école de qualité pour tous !

scolaire. Qu'est-ce que les IEN concernés attendent des équipes ? Pour le SNUipp-FSU, ces directives constituent des suggestions, liberté étant laissée aux équipes pour s'organiser au mieux dans le respect des droits.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat